

Un employeur de Saguenay paie les fournitures scolaires de ses salariés

Le Journal de Quebec · 12 août 2023 · 54 · DAVID-ALEXANDRE VINCENT

Les trois pharmacies Jean Coutu de l'arrondissement Jonquière, à Saguenay, ont décidé de payer une partie des fournitures scolaires de leurs employés, à quelques semaines de la rentrée.

Dans les dernières années, les établissements de santé aidaient les familles dans le besoin à l'approche du début de l'année scolaire, jusqu'à ce que les gestionnaires réalisent que des employés eux-mêmes avaient besoin d'être soutenus.

« Il y avait deux idées derrière ça. De un, la rétention de personnel, on essaie d'être innovateurs dans nos méthodes pour essayer de récompenser nos employés du mieux qu'on peut. De deux, oui on essaie d'être là pour les périodes qui peuvent être plus néfastes au niveau du budget de nos employés, donc la rentrée des classes, la période des Fêtes », a dit le gestionnaire, Dominick Béland.

PLUS DE 70 BÉNÉFICIAIRES

Dans une période où la pénurie de main-d'oeuvre frappe fort, la pharmacie prend le pari d'investir dans ses salariés. Chaque employé étudiant ou ceux qui ont des enfants peuvent recevoir un bon d'achat de 75 \$. Jusqu'à maintenant, 105 de ces bons ont été distribués à plus de 70 employés.

Ceux qui sont concernés se réjouissent de cette initiative. Plusieurs d'entre eux sont des étudiants. L'aspect budgétaire est souvent loin d'être évident. « Ça va vraiment nous aider. Moi, par exemple, j'ai des uniformes à payer, tous mes livres, donc ça aide vraiment », a confirmé la commis Naomi Girard.

L'initiative pourrait bien se répéter l'an prochain étant donné le succès qu'elle vient de connaître auprès des salariés.

Un nouvel outil pour survivre à la hausse du coût de la vie

L'avance de fonds sur la paie par l'employeur désormais offerte en sol québécois

Le Journal de Quebec · 12 août 2023 · 57 · FRANCIS HALIN – Avec la collaboration de Sylvain Larocque

Les Québécois qui vivent d'une paie à l'autre peuvent maintenant se tourner vers l'entreprise qui les emploie pour obtenir une partie de leur chèque avant le fameux jour de paie.



Alors que plus de 43 % des Québécois croulent sous les dettes de leur carte de crédit, d'après l'institut national de la paie, La vie en rose vient d'ouvrir la porte à ce qui pourrait faire saliver de nombreux travailleurs.

« Nos employés peuvent demander 30 % de leur paie deux fois par période de paie », résume en entrevue au Journal Lyne Raymond, vice-présidente des ressources humaines de La vie en rose.

« Il n'y a pas moyen pour nous de perdre de l'argent, car c'est toujours sur une paie qui a déjà été gagnée », poursuit-elle.

TECHNOLOGIE DU GÉANT CERIDIAN

Pour ce faire, La vie en rose utilise la technologie Dayforce Wallet du géant américain Ceridian, qui a son siège social à Minneapolis, au Minnesota. Grâce à un partenariat avec Mastercard, la société américaine avance l'argent au travailleur sans aucuns frais.

« Il faut télécharger l'application et le montant pris sera déduit de la paie », poursuit Karine Turgeon, directrice aux ressources humaines de La vie en rose.

« On a été approché par Dayforce pour être l'un des premiers à l'offrir au pays », précise-t-elle.

Aux États-unis, la multinationale française Danone offre cette option à ses employés par l'application Dayforce Wallet du système de paie Ceridian, mais l'initiative n'a pas encore été lancée ici, indique la société au Journal.

« Comme tous les paiements versés aux employés sont traités comme une paie normale, les retenues à la source, remises et saisies-arrêts appropriées sont prises en compte – il n'y a donc aucune incidence sur vos administrateurs de la paie ni sur vos flux de trésorerie », mentionne Ceridian sur son site.

« COUTEAU À DOUBLE TRANCHANT »

À La vie en rose, non seulement le service est offert, mais encore près de 16 % des employés s'en prévalent. Début août, quelque 700 employés sur les 4500 utilisaient ce service, qui est offert depuis décembre 2021.

Au Journal, Lyne Raymond, vice-présidente des ressources humaines, admet au passage qu'elle avait quelques inquiétudes au départ avant de l'adopter. « C'est pour cela que nous avons mis 30 % du salaire. On veut s'assurer que les gens n'ambitionnent pas trop », illustre-t-elle.

« C'est un couteau à double tranchant », conclut-elle.

« DEMANDER NOS EMPLOYÉS 30 % DE PEUVENT LEUR PAIE DEUX FOIS PAR PÉRIODE DE PAIE. »

– Lyne Raymond, v.-p. des ressources humaines de La vie en rose